

CONVOCATION DU 21 MAI 2024 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2024

Convocation en date du 21 Mai 2024, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le Lundi 27 Mai 2024, à vingt heures trente à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 Avril 2024.

- 1) Décisions Modificatives 2024
- 2) Tarifs salle des fêtes
- 3) Amendement PNR
- 4) Organisation Elections Européennes du 9 juin 2024
- 5) Questions diverses

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Date de convocation : 21 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et les vingt-sept du mois de Mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Prades se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Messieurs ALLEGRE Guillaume, LEJEUNE Arnaud. CONDOR Alain, VALETTE Alain, FERMENT Bernard

Mesdames NEYRAND COUDENE Evelyne, TERME Annie, BOUCHEREAU Morgane, HENNACHE Marie Hélène ; DUCLAUX Marie-Christine, BENOIT Corinne, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Excusé :

Absent : SABATIER Gilles.

Procurations : DALVERNY Jérôme à VALETTE Alain ; BELABED Hakim à LEJEUNE Arnaud ; THERON Marie José à TERME Annie.

Secrétaire de séance : ALLEGRE Guillaume

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

DECISIONS MODIFICATIVES N°01 – SERVICE DES EAUX – 16101

| | | |
|--|---|----------------|
| 628 - Divers | - | 4 242.00 euros |
| 6811 - Dotation aux amortissements | - | 230.00 euros |
| 701249 - Red Agence eau red pollu | + | 3 660.00 euros |
| 706129 - Red Agence eau mod res | + | 812.00 euros |

TARIFS SALLE DES FETES

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 04 septembre 2023 concernant les divers tarifs de location de la salle des fêtes de Prades ; tarifs qu'il y a lieu de maintenir mais en rajoutant un tarif concernant les demandes effectuées par les entreprises ou autres associations pour des assemblées générales ou réunions pour une durée de quatre heures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, un contrat (avec cautions identiques aux autres locations) et un tarif pour réunion ou assemblée générale devra être signé à partir du 1^{er} juin 2024 :

| | |
|---|-------------|
| - Association siège social hors commune | 60.00 euros |
| - Diverses entreprises | 60.00 euros |

STATUTS MODIFIES DU PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE

Le Maire donne lecture du courrier du PNR en date du 04 avril 2024, du projet de modification des statuts 2024 ainsi que de la synthèse des principales modifications statutaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal charge le Maire :

- De transmettre un avis favorable au PNR concernant le projet de modification des statuts 2024 (ci-joint),
- De signer tous les documents nécessaires à ce projet.

ORGANISATION ELECTIONS EUROPEENNES DU 09 JUIN 2024

La composition pour le bureau de vote a été mise en place

QUESTIONS DIVERSES

- Un arrêté concernant la réglementation sur le skate park, le terrain multisport et l'aire de jeux est en cours de rédaction.
- Une réunion avec les représentants des parents d'élèves aura lieu Mercredi 29 Mai 2024 afin de leur présenter la proposition l'ADAPEI 07, concernant la restauration scolaire.
- Le Maire présente au conseil municipal le projet de zone blanche sur la commune de Prades, un lieu sera défini par l'entreprise CIRCET pour l'implantation d'une antenne. Une réunion publique sera organisée par cette entreprise pour informer la population.

Fin de la réunion 22 heures 00.